Trente-troisième année. — N° 243. Un numéro : *dix centimes.* Samedi 17 Octobre 1874.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et Cie,
Passage des Princes.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

16 Octobre 1874.

LA NOTE.

Nous reconnaissons volontiers que le langage tenu par la presse républicaine de Paris, à l'occasion de la note espagnole dont le *Times* nous a transmis l'analyse, est généralement assez correct.

Entre l'Espagne du maréchal Serrano et la France du maréchal de Mac-Mahon, nos démocrates ne donnent pas cette fois trop ouvertement raison à l'Espagne. C'est plus que l'on ne pouvait espérer de leurs habitudes connues en matière de patriotisme.

Après avoir rendu justice à l'attitude présente de nos adversaires, il nous sera permis toutefois de rappeler que les griefs articulés et les prétentions formulées aujourd'hui par le cabinet de Madrid dans le *memorandum (?)* dont on ignore encore le texte précis, ne sont guère qu'une traduction en espagnol, avec assaisonnement de sel allemand et de piment d'Andalousie, des déclamations et des anecdotes que nous avons coutume de trouver depuis longtemps dans notre propre presse radicale sur le prétendu appui donné par les autorités françaises à la cause carliste.

Les journaux républicains de France, à peine d'imiter leurs aînés, ces *patriotes* de 1823, qui déployaient le drapeau tricolore en face de l'armée française s'apprêtant à franchir la Bidassoa sous le drapeau de la monarchie restaurée, et tiraient, eux Français, en chantant la *Marseillaise*, sur des soldats français, ont dû aujourd'hui changer de ton et garder une réserve dont il faut leur savoir d'autant plus de gré qu'elle les met en contradiction avec eux-mêmes.

La note remise au gouvernement français par M. le marquis de Véga de Armijo, et à laquelle nous ne doutons pas qu'il soit fort aisé à notre gouvernement de répondre, ne prétend en effet pas autre chose que ce que nos démocrates ont depuis longtemps prétendu. Si le gouvernement du maréchal Serrano se plaint que les carlistes aient reçu des armes par la frontière française, le gouvernement de la France pourrait à meilleur droit se plaindre des armes, heureusement de peu de portée et de très-petit calibre, qu'une partie de la presse française a fournies à la diplomatie espagnole.

Nos démocrates avaient dénoncé le préfet des Basses-Pyrénées bien avant que l'Espagne demandât sa tête, et l'on peut dire que nos journaux républicains ont servi de guide à l'outrecuidance espagnole dans les sentiers où celle-ci essaye de se pavaner aujourd'hui le poing sur la hanche, avec des allures qui font dire au *Journal des Débats*, peu suspect de carlisme, mais capable quelquefois encore, paraît-il, d'un peu de vérité et de justice : « Le gouvernement espagnol nous paraît prendre une attitude assez vilaine, celle d'un écolier qui devient provoquant, quand il a derrière lui un plus grand et plus fort. »

Le gouvernement français réfutera sans peine le plaidoyer que le gouvernement espagnol a trouvé tout fait dans les colonnes de nos journaux radicaux.

Il opposera des faits aux racontars et de bonnes raisons à des arguties. La note espagnole, qui n'est pour ainsi dire qu'une réimpression des calomnies propagées par la presse républicaine de France, si bien qu'en la lisant il nous semble relire une collection de la *République française* et de ses émules, réimpression entreprise évidemment et éditée par les conseils de l'Allemagne, la note espagnole ne tardera pas à s'en aller en fumée, après avoir fait plus de bruit qu'elle ne valait. Ceux qui ont du loisir pourront, à cette occasion, aller rechercher sur un rayon de leur bibliothèque et relire le vieux volume de Brantôme, intitulé : *Rodomontades et jurements des Espagnols.* C'est un écrit qui redevient de circonstance.

Le gouvernement français, cependant, continuera et accentuera, s'il se peut, la surveillance de la frontière. Il n'a pas reconnu, en même temps que les autres puissances, le gouvernement du maréchal Serrano, pour l'attaquer par dessous main et par voie de contrebande. Personne, après les Espagnols eux-mêmes, n'est plus intéressé que les Français au rétablissement de l'ordre en Espagne. N'est-ce pas, en grande partie, avec l'argent de nos capitalistes français que nos voisins ont construit leurs chemins de fer ?

Or, grâce à la guerre civile, des milliers d'actionnaires français crient famine et se désolent de voir le mouvement des voyageurs entre les deux pays s'effectuer par Santander, et leur passer (excusez la trivialité de l'expression) sous le nez. Si ce n'est par sympathie pour le gouvernement du maréchal Serrano, du moins par sollicitude pour les intérêts français engagés en Espagne, les ministres du septennat sont forcés de faire des vœux, et tous les efforts qui sont en leur pouvoir, pour la fin d'une lutte qui ne ruine pas l'Espagne seule.

Encore une fois, la note espagnole ne doit inspirer aucune alarme. Si elle a vraiment le ton que lui prête l'analyse du *Times*, la forme en pourrait faire sourire tant que l'on regarde du côté de l'Espagne ; elle pourrait faire pleurer, au contraire, si nous considérons non la bouche impuissante qui profère de vains mots, mais l'esprit implacable qui souffle contre nous sans relâche, tantôt une nation, tantôt l'autre.

Mais la France est invincible dans son malheur et inexpugnable dans le régime de recueillement que les circonstances lui imposent ; elle peut défier toutes les provocations tant qu'elle n'aura pas mis les torts de son côté et tant que les factions qui la divisent, heureusement contenues par le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, n'auront pas fourni à celui qu'il n'est pas besoin de nommer les prétextes qu'il cherche sans relâche contre nous.

Dans la « querelle d'Allemand, » comme on a dit de toutes parts, que nous fait l'Espagne, la presse radicale française a prêté des ombres de prétexte et des semblants d'arguments au ministère espagnol. C'est déjà trop, mais ce n'est rien. Que si les radicaux étaient chez nous au pouvoir, au lieu d'être seulement les maîtres dans leurs journaux, c'est alors que vous verriez se déchaîner les périls extérieurs ! Jusque-là, — et, s'il plaît à Dieu, nous saurons éviter cette catastrophe suprême, — il n'y aura pas de danger sérieux pour la France au dehors et l'ennemi qui nous guette avec une si redoutable persévérance en sera pour ses frais. C'est à l'intérieur qu'est, pour nous, quant à présent, le nœud de toutes les complications extérieures.

(Paris-Journal.) H. DE PÈNE.

On lit dans le *Nord :*

Le Mémoire espagnol perd quelque peu de sa gravité par l'étendue même qu'il embrasse, car il remonte jusqu'à l'année 1872, époque à laquelle la France était encore gouvernée par M. Thiers.

Le correspondant de Bayonne de la *Kœlnische Zeitung*, dans une lettre que ce journal a publiée hier soir, reproduit le récit du débarquement, à Motrico, de toute une cargaison de canons et de munitions, destinée aux carlistes. Ce récit, emprunté à la *Voix de la Patrie*, se termine ainsi :

« Ce débarquement prouve que ce n'est point par la frontière française que les carlistes reçoivent les ressources qui leur permettent de continuer la guerre. »

Et le correspondant de la feuille allemande ajoute :

« Sous ce rapport, la *Voix de la Patrie* n'a pas tout-à-fait tort. J'ai appris moi-même, dans les passes des Pyrénées, *que depuis quelque temps les carlistes ne reçoivent plus aucune contrebande de guerre par cette voie.* »

Voilà assurément un témoignage qui n'est pas suspect.

On lit dans le *Bulletin français*, organe officiel :

« Le journal le *Times* vient de publier l'analyse d'une note diplomatique remise à notre ministre des affaires étrangères par l'ambassadeur d'Espagne. Cette note, dont quelques journaux nous paraissent disposés à s'exagérer l'importance, a trait à l'attitude du gouvernement français vis-à-vis des carlistes. Nous ferons remarquer que la plupart, sinon la totalité des faits qui y sont exposés ont été déjà l'objet d'un échange de communications entre les deux gouvernements, et que, dans une réponse en date du 6 août dernier à des observations de même nature, le duc Decazes démontra avec la dernière évidence que la France avait pris toutes les précautions que pouvaient réclamer les usages internationaux.

» Le *Times* de ce matin constate, d'ailleurs, que « l'univers entier » a reconnu « l'irréprochable surveillance exercée par la France. »

Chronique générale.

L'*Officiel* contient un décret convoquant pour le 8 novembre les électeurs de la Drôme, de l'Oise et du Nord, à l'effet d'élire un député dans chacun de ses départements.

***

Le maréchal de Mac-Mahon, que les journaux avaient déjà fait partir en villégiature, doit passer seulement une journée, paraît-il, au château de Broglie. Le maréchal arrivera samedi matin à Bernay, et montera immédiatement en voiture pour aller déjeuner au château.

Dans le cas où le maréchal ne retournerait que dimanche à Paris, on dit qu'il pourrait s'arrêter quelques heures à Evreux, pour visiter les travaux du nouveau casernement.

***

S. A. R. le prince de Galles a été reçu officiellement mercredi, à une heure et demie, par M. le maréchal de Mac-Mahon.

L'entrevue a été des plus courtoises et a duré un quart d'heure environ.

Le prince de Galles, accompagné de M. le duc Hamilton, est remonté dans la voiture de l'ambassade d'Angleterre et a quitté l'Elysée à une heure quarante-cinq minutes.

Le fils de la reine Victoria, dont le séjour à Paris ne doit être que de très-courte durée, a assisté mardi à la représentation de l'Odéon. Son Altesse Royale est restée jusqu'à la fin du spectacle.

***

M. de Cumont, ministre des cultes, arrivé à Lyon mardi, est reparti dans la soirée pour Saint-Etienne.

***

On lit ce matin dans le *Figaro :*

Nous recevons à la dernière heure un télégramme d'Italie, dont le contenu nous semble tellement étrange que nous ne pouvons pas nous décider à le publier avant d'avoir pris de nouveaux renseignements, auxquels l'heure avancée ne nous permet pas de recevoir de réponse aujourd'hui. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'il s'agit de M. Thiers.

***

M. le duc Decazes prépare en ce moment une note détaillée en réponse au mémorandum que le gouvernement espagnol lui a fait tout récemment parvenir. Cette note contiendrait, outre des explications longuement exposées sur la façon dont notre frontière est gardée, la réfutation la plus complète de tous les faits signalés par la pièce diplomatique espagnole.

A ce sujet, il faut signaler ce fait significatif : que les correspondances berlinoises des grands journaux de Breslau, Kœnigsberg, Brême, Cologne, Hanôvre donnaient des détails identiques et authentiques sur la note espagnole avant que cette note eût été remise à notre gouvernement.

***

Les soucis du Mémorandum n'empêchent pas M. le duc Decazes de voyager.

L'honorable ministre part demain soir ou après-demain matin au plus tard, pour sa propriété de La Grave près Libourne (Gironde).

Cette petite excursion d'agrément n'exclut pas la politique.

Le duc Decazes doit, en effet, profiter de sa présence dans la Gironde, pour assister aux séances du conseil général de ce département, dont il est un des membres.

***

Le général Chanzy, arrivé à Paris depuis mardi soir, ne vient pas d'Alger, comme l'ont dit certaines feuilles.

Après trois bons mois de vacances passées dans les Ardennes, le gouverneur général de notre colonie d'Afrique part le 25 courant de Toulon pour regagner son poste.

Le *Kléber*, aujourd'hui affecté au service du Saint-Père, ne prendra pas comme d'habitude le général Chanzy à son bord ; il sera remplacé par un autre aviso, qui doit être incessamment désigné par le ministre de la marine.

***

Une simple remarque à propos du fameux *Memorandum* espagnol.

Ce factum accuse, non-seulement le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon,

mais aussi celui de M. Thiers, d'avoir protégé les carlistes.

Etrange, cette accusation à l'égard de l'illustre vieillard !

En 1872, M. Sagasta, qui alors, comme aujourd'hui, présidait le conseil des ministres à Madrid, n'envoya-t-il pas le collier de la Toison-d'Or à M. Thiers ?

Etait-ce pour le récompenser de ses menées carlistes ?

Allons, allons ! on a bien raison de dire que tout cela est une querelle d'Allemand.

*
* *

Voilà donc l'affaire de l'*Orénoque* officiellement finie ; le gouvernement nous l'a annoncé en des termes qui sont la confirmation entière de ce que nous savions ; c'est voilé, mais parfaitement clair. La rédaction de la note est tout un travail diplomatique ; l'ambassadeur d'Italie à Paris l'a probablement connue avant nous.

C'est sans doute pour lui faire plaisir qu'il est dit dans la note que si le Pape avait cru devoir quitter Rome, c'eût été « contrairement aux désirs de la France ». Mais une telle résolution n'eût été prise par le Saint-Père que dans le cas où sa vie aurait été menacée ; un désir contraire de la France eût été une étrange manière de protéger l'auguste Chef de l'Eglise.

La note déclare que les sentiments de notre gouvernement envers le Pape demeurent les mêmes, malgré le départ de l'*Orénoque ;* nous croyons à la sincérité plus qu'à l'efficacité de la sollicitude officielle.

Quant au passage de la note relatif au nouveau bâtiment, il n'ajoute rien à ce qui nous était déjà connu, et nous n'avons rien à ajouter à nos récentes observations sur la complète inutilité de la mission spéciale confiée au *Kléber*.

Le gouvernement prend la peine de nous dire que « ces mesures nouvelles ne sau» raient rencontrer d'obstacles dans leur li» bre application. » Nous en sommes d'autant plus persuadés que la mission du *Kléber* ne répond à rien de sérieux.

L'INCIDENT D'ARNIM.

La *Gazette de Woss* a reçu d'une personne qui, selon ce journal, a évidemment des relations d'amitié avec le comte d'Arnim, un exposé du différend entre le chancelier de l'empire et l'ancien ambassadeur.

Nous publions cette relation sous toutes réserves, laissant au journal auquel nous l'empruntons la responsabilité des faits qu'elle relate.

Il y est dit que le prince de Bismark et le comte d'Arnim étaient encore les amis les plus intimes au mois de mai 1872 et que le comte d'Arnim devait être appelé à Berlin en qualité d'adjoint (adlatus) du prince de Bismark.

« Les lettres particulières et les rapports directs envoyés de Rome par le comte d'Arnim conseillaient, ajoute l'auteur de l'exposé, de rompre avec le pouvoir romain. Le projet tendant à nommer le cardinal Hohenlohe ambassadeur à Rome émanait du comte d'Arnim, et ce n'est qu'en septembre 1872 que se sont manifestés les premiers symptômes d'une modification dans les relations du prince de Bismark avec le comte d'Arnim. M. de Bismark refusa un jour de recevoir l'ambassadeur qui arrivait de Paris. »

L'auteur de l'exposé conteste que M. d'Arnim ait favorisé à Paris les projets de restauration légitimiste ou orléaniste. Il ajoute qu'au cours du mois d'octobre 1872, M. d'Arnim, dans une lettre adressée à M. de Bismark, a exposé que M. Thiers lui semblait être en relation avec M. Gambetta et que la propagande républicaine se manifestait sur tous les points. En même temps, il appelait l'attention sur la propagande républicaine en Espagne.

En outre, il constatait expressément que l'Allemagne n'avait pas à favoriser en France la forme de gouvernement monarchique ; que d'ailleurs les changements fréquents de personnel gouvernemental en France répondaient à l'intérêt allemand, tant qu'une garnison allemande demeurerait dans le pays. M. d'Arnim voulait que le paiement de la contribution de guerre française ne fût pas accéléré, mais que cette opération traînât en longueur. Il désirait voir les troupes allemandes évacuer le territoire français, à l'exception de plusieurs places de la frontière, mais en se réservant le droit, pour le cas où les paiements subiraient quelque retard, de réoccuper la France jusqu'à la mer.

Parlant de M. Thiers, M. d'Arnim disait que le président de la République aimait à jouer au soldat ; mais cette assertion, basée sur les rapports des amis de M. d'Arnim, donne aux lettres dont il s'agit un caractère essentiellement privé.

L'auteur de l'exposé prétend, en outre, que les rapports du comte d'Arnim, d'après lesquels la moitié de l'Europe pourrait devenir républicaine, avaient éveillé des scrupules dans les sphères gouvernementales et causé le mécontentement du prince de Bismark, qui était alors à Varzin.

« Depuis lors, ajoute l'exposé, tout rapport cessa entre le chancelier de l'empire et l'ambassadeur. M. d'Arnim ne songeait pas le moins du monde à ébranler la situation de M. de Bismark, avec lequel il différait d'opinion sur certains détails seulement, tout en étant du même avis que lui dans les grandes questions politiques. Le différend entre les deux hommes d'Etat fut accru par des commérages. »

Le prince de Bismark adressa enfin au comte d'Arnim une lettre dans laquelle il exprimait le regret que lui causait une divergence d'opinions aussi prononcée. M. d'Arnim lui répondit qu'il le priait d'écarter une semblable pensée. Il ajoutait que l'on devait faire une distinction entre sa conduite vis-à-vis du ministre et sa conduite officielle.

A partir de ce moment, M. d'Arnim eut à subir un grand nombre de vexations. Lorsqu'il vint à Berlin, au mois de janvier 1874, à l'occasion de l'enterrement de sa fille, le secrétaire d'Etat de Bulow lui proposa d'accepter l'ambassade qui devait être créée à Constantinople.

M. d'Arnim y consentit. Toutefois, étant retourné à Paris pour prendre les dispositions nécessitées par son changement de résidence, il y trouva une lettre de Berlin, conçue en termes fort vifs, qui lui firent considérer comme n'étant pas sérieuse l'offre du poste de Constantinople.

« Ce sont ces correspondances, dit en terminant l'auteur de l'exposé, que M. d'Arnim a envisagées comme ayant un caractère purement privé et qu'il n'a point voulu restituer à M. de Bismark. Mais il ne se refuse pas à les remettre au tribunal. Loin de là, il déclare que, d'ici à peu de temps, il les présentera dans l'intérêt de sa défense, tout en maintenant son point de vue sur leur caractère et en se réservant d'en revendiquer la possession par les voies civiles. »

M. THIERS ET SES DISCOURS.

On écrit de Rome :

L'Italie est le vrai foyer des sectes antisociales, et voilà pourquoi l'Europe, en aidant la révolution subalpine à se constituer en Etat, s'est attaché un boulet aux pieds, dont le poids la pousse vers l'abîme. M. Thiers ne l'ignore pas ; aussi, toutes les fois qu'il est hors du pouvoir, il vient en Italie y chercher l'appui de la Révolution, au moyen de laquelle il revient périodiquement au pouvoir. Chaque fois qu'il a perdu son portefeuille, sous Louis-Philippe, il a fait un voyage en Italie, et les révolutionnaires subalpins le constatent avec plaisir. En ce moment il y est venu de nouveau, et là, en dépit du septennat qui courtise l'Italie révolutionnaire, on le traite encore comme s'il n'avait pas cessé d'être le chef d'une nation voisine et amie.

Partout où il apparaît, les autorités vont à sa rencontre, le saluent, le fêtent, lui font les honneurs de leur pays. Et l'immense orgueil du tout petit homme s'y complaît ; il repaît la Révolution de discours qu'il est le premier à savourer. Il chante les louanges de la remarquable intelligence de Victor-Emmanuel ; mais il a eu l'esprit de laisser à son successeur le rôle ingrat et peu français du rappel de l'*Orénoque*. Lui, il trouve que la question de ce vaisseau n'avait de gravité que dans le fait que ses officiers auraient dû aller saluer Victor-Emmanuel, comme si ce salut n'aurait pas été plus outrageant que le rappel du bâtiment lui-même.

Quand on lit ces discours, on se demande si cet homme est vraiment aveugle au point de ne plus voir autre chose en ce monde que lui-même, et comment il peut proférer certains non-sens qui offensent au plus haut degré la vérité. Croit-il que l'Europe est tombée si bas qu'on peut lui dire même les faussetés les plus palpables impunément ? Nous faisons cette remarque à propos des discours que vient de prononcer M. Thiers tant en France qu'en Italie. Est-ce qu'en vérité il croit que l'*Europe actuelle soit pacifique* quand on y voit des révolutions qui gouvernent, les guerres civiles qui éclatent, les préparatifs de guerre qui se font partout ? Est-il sérieux quand il prétend que l'Europe fait des vœux pour la France, lui qui sait comment l'Europe a laissé assassiner la France, en 1870 et en 1871, et à laquelle, depuis lors, nul n'a tendu la main ? Si M. Thiers était dans le vrai, le czar de Russie n'aurait-il pas fait connaître qu'il n'entendait pas reconnaître le gouvernement de Serrano ?

M. Thiers affirme encore que l'Europe ne se mêle pas des affaires intérieures de la France. Mais, grand Dieu ! Paris ne serait-ce pas la France ? A Paris, l'Espagne, la Prusse, l'Italie veulent réglementer la presse périodique, et même les mandements des évêques. Dans les Pyrénées, une police prussienne fonctionne comme à Berlin. A Nice et en Savoie, l'Italie continue à miner la France, et M. Thiers ne voit rien de tout cela. Est-il vraiment aveugle à ce point ? Quoi qu'il en soit, ce qui devrait l'instruire, c'est que si tous les seigneurs et maîtres qui s'imposent à sa patrie avec tant d'arrogance font des vœux platoniques pour que le gouvernement de la République s'établisse en France, au détriment d'un gouvernement monarchique, c'est un signe que c'est le second et non le premier qui peut la sauver. Et pour en finir avec M. Thiers, n'est-il pas étonnant de l'entendre dire que désormais Rome doit rester la capitale de l'Italie, et que les différends avec le Saint-Siége s'aplaniront, parce que l'Europe travaillerait à obtenir de ce dernier un arrangement ?

En lisant de telles phrases, on se demande s'il a perdu tout bon sens, ou s'il passe les loisirs de sa vieillesse à se moquer du monde. Mais si vraiment l'Europe, et lui surtout, pouvaient avoir une telle espérance, pourquoi, tandis qu'il était au pouvoir, n'a-t-il pas essayé de la réaliser ?

Etranger.

ESPAGNE.

Chacun verra, dans la note espagnole, dit le *Times* du 13 octobre, comme point le plus important, non pas la liste infinie des griefs contre la neutralité de la France, mais bien le ton de la note et l'heure de sa présentation.

Le *Times*, après avoir reconnu que les plaintes du gouvernement Serrano sont fondées, ne reconnaît ni l'opportunité, ni la nécessité de l'incident diplomatique. Les sympaties prétectorales et des légitimistes pour les partisans de Don Carlos appartiennent au passé, c'est une vieille histoire. Quelques actes aujourd'hui reprochés remontent à l'époque de la présidence de M. Thiers ; les uns ont perdu de leur importance, d'autres ont été réparés, de mauvaise grâce peut-être, par le gouvernement actuel. En lisant la note lue au duc Decazes, ne dirait-on pas d'un ultimatum ?

—

D'après nos correspondances du Midi de la France, lisons-nous dans le *Times*, la population espagnole est prise d'un découragement en suite de la paralysie dont le gouvernement semble attaqué. La prolongation indéfinie de la guerre civile, le mécontentement de l'armée, l'intrigue qui préside aux nominations aux emplois publics, la ruine des finances, l'impossibilité de consulter la volonté nationale, tout se réunit pour que le dégoût s'empare de toutes les classes sociales.

De telles impressions peuvent devenir fatales au gouvernement. Elles font obstacle à toute grande entreprise, et le mépris et l'indignation pourraient bientôt éclater. Pour conjurer le danger, le maréchal Serrano et ses ministres auront voulu prouver que l'Espagne n'est pas sans gouvernement, Celui-ci ayant des motifs de plainte, nous expliquons sa conduite et nous espérons que la France prendra des mesures satisfaisantes. Toutefois ce n'est point par de tels moyens qu'on arrivera à établir solidement l'administration actuelle en Espagne.

—

On écrit d'Hendaye, 14 octobre, au matin :

« La nuit passée, on a heureusement débarqué au camp Figuier 6 gros canons Krupp, 3,000 fusils système Wantsell, 300,000 cartouches et d'autres effets. »

Les carlistes, on le voit, ont trouvé une bonne réponse au Mémorandum de M. le duc de La Torre.

—

MASSACRES DANS LA VALLÉE D'ARAN.

La *Gazette de Nîmes* publie la lettre suivante :

J'ai l'honneur de vous envoyer les détails que vous me demandez sur les massacres de Lés et de Portillon.

Le 5 octobre, à trois heures du soir, nous fûmes assaillis par une horde de volontaires de la République commandés par le tristement fameux Manco (manchot), de Sopeyra, homme sanguinaire et sans entrailles. Cette bande s'était divisée en deux parties pour nous attaquer par les deux côtés opposés du village, qui est situé sur les bords de la Garonne.

A leurs premiers coups de fusils, ils blessèrent le sergent des douaniers carlistes qui leur demandait la vie, puis il fut massacré à coups de baïonnette. Bientôt ils tuèrent un paysan de Lés qui traversait la rue, blessèrent un charron qui travaillait à la porte de chez lui.

Ils firent prisonnier un médecin français (dont je ne sais pas le nom), qui servait dans la brigade de Lerida, commandée par don Francisco Tristany, et s'emparèrent d'un zouave hollandais qui était à Lés pour guérir une blessure à la main droite.

Ils firent prisonniers 23 cantonalistes ou républicains intransigeants, commandés par le général Pozas, un des héros du Ferrol et de Carthagène.

Quand ils ont pris le médecin, le menaçant de le tuer, ce malheureux leur disait qu'un médecin est respecté partout, et que lui, comme Français, était doublement inviolable. Mais ces furieux lui reprochèrent qu'ils ne voyaient en lui qu'un factieux (carliste) ; que ceux-ci tuaient bien les Prussiens, et que, par la même raison, ils avaient eux le droit de tuer les Français.

Cependant, ils les gardèrent jusqu'à onze heures du soir, heure à laquelle, voyant qu'ils ne trouvaient plus personne, ils saccagèrent le casino de Lés (propriété d'un Français), dont ils emportèrent les draps de lit, les services d'argent et les liqueurs, qu'ils vendirent par les rues. Si on ne leur donnait pas le prix qu'ils demandaient, ils jetaient les objets à la Garonne.

A onze heures, ils partirent après avoir fortement attaché leurs malheureux prisonniers ; quand ils furent arrivés au coin de la dernière maison, ils fusillèrent sans pitié le médecin et le zouave, sans leur accorder la confession ni aucun délai. Ils les abandonnèrent sur la route et partirent pour Bossost, où ils demeurèrent jusqu'au matin. Ils partirent vers le Portillon. Ils y arrivèrent à sept heures et fusillèrent le général Pozas devant la porte du Casino, et, après lui, les vingt-deux autres prisonniers, presque tous des enfants (la plupart n'avaient pas dix-neuf ans).

Pardonnez-moi, monsieur, si je borne là mon récit : ma pauvre tête est encore troublée par les dangers courus dans cette malheureuse nuit. X...

La *Gazette du Languedoc* ajoute les détails suivants sur le médecin :

C'est un Français, un chirurgien-major, Parisien de naissance, heureux époux et heureux père, dont la veille j'entendais faire les plus grands éloges. L'infortuné ! il avait sacrifié son bonheur pour voler au secours des victimes de la guerre. Il était à Lés pour réparer ses forces épuisées dans les ambulances et sur les champs de bataille.

Eh bien, cet homme, ce Français, est deux fois fusillé à quelques minutes d'intervalle. Une première fois, c'est dans son cabinet de travail, en présence de son fils, enfant de quatorze ans, qu'il reçoit une première décharge. Pauvre enfant ! il embrassait les genoux de son père, suppliant ces forcenés de ne lui faire aucun mal. On put croire un instant qu'il avait excité leur pitié. « Ne pleure pas, mignon, lui disent-ils, nous avons besoin de ton père ; nous le ramènerons bientôt. »

Mais l'infortuné, noyé dans son sang, est conduit dans la rue ; un feu de peloton se fait entendre : il n'était plus. En vain il a invoqué son titre de Français ; en vain leur a-t-il assuré qu'il n'avait jamais porté les armes ; le béret carliste dont il était coiffé a été sa condamnation.

Croisez, croisez longtemps sur les côtes de la Biscaye, *Nautilus* et *Albatros*, accomplissez la sublime mission que vous a confiée le pieux Guillaume, et la radicaille d'Europe applaudira aux magnanimes exploits de ses protégés.

Mais le justicier Sopeyra continue ses exécutions, soutenu par soixante-dix satellites. Le voilà sur le pont de Lés : *Alto !* crie-t-il à un jeune sergent carliste, retiré dans la vallée d'Aran, pour soigner ses blessures et qui fuyait cette horde de brigands. Plusieurs détonations se font entendre ; il tombe ; un coup de revolver l'achève.

A quelques pas de là, un de ses camarades subit le même sort : il demande grâce ; un coup de baïonnette achève ce que les balles avaient commencé. Ces deux victimes sont d'origine hollandaise et ex-zouaves pontificaux. Leurs cadavres sont foulés aux pieds.

La bande serraniste se dirigea ensuite vers le Portillon. Les cantonalistes qui envahirent le mois dernier ce Casino, et qui depuis lors y avaient fixé leur résidence, étaient tranquillement assis à table, lorsqu'ils se virent tout à coup cernés par les volontaires de Manco. Ce Cartouche espagnol leur promet la vie sauve s'ils se rendent sans résistance. Cinq d'entre eux se sauvent par une porte dérobée. Le reste est dans un instant garrotté et le Casino est livré au pillage ; en ce moment, il n'en reste que les quatre murs. Son riche ameublement est vendu ou noyé dans les eaux de la Garonne, qui coule aux pieds. Le Casino est, du reste, le seul édifice qui ait été pillé, ce qui a donné lieu à des soupçons qui répandront une grande lumière sur certaines célébrités de nos montagnes. A plus tard ; en attendant, confiance dans la justice divine et dans la justice humaine.

On arrive au Portillon avec les vingt-trois infortunés auxquels on avait promis la vie sauve. Quelques heures après, le clergé de Bossost y gravissait tristement les sentiers escarpés de la montagne pour répandre des prières et des larmes sur vingt-trois cadavres horriblement mutilés. Et les bourreaux s'en revenaient triomphants par le port de Vénasque.

Nouvelles militaires.

Une nouvelle que nos fantassins accueilleront sans murmurer. Nous l'empruntons aux journaux de Paris :

Par une décision récente, le ministre de la guerre a arrêté provisoirement la composition du chargement du soldat en campagne. Le général de Cissey s'est attaché à réduire le plus possible le poids de ce chargement, qui était autrefois de 29 kilog. au minimum, et qui désormais, afin de rendre le soldat plus alerte, plus mobile, serait reporté au total de 24 kilog. 538.

De cette manière, les colonnes seront rendues plus légères, et les nombreux inconvénients qui peuvent résulter d'une fatigue excessive, occasionnée par le port d'un fardeau hors de proportion avec la force musculaire des hommes, seront sensiblement atténués.

Quatre cents, au lieu de trois cents jeunes gens, ont été admis cette année à l'Ecole militaire de Saint-Cyr.

La rentrée des élèves de l'Ecole de Saint-Cyr aura lieu du 19 au 25 de ce mois.

Des lettres d'avis préviendront les jeunes gens admis à l'Ecole de la date exacte à laquelle ils devront se présenter. Ils ne rentreront pas tous, en effet, le même jour, mais par escouades successives, afin d'éviter l'encombrement.

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'ouverture de la gare des Trois-Moutiers à la télégraphie privée est fixée au 1er novembre prochain.

Par arrêté de M. le préfet de la Vienne en date du 13 octobre 1874, M. Muntz, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées, est nommé ingénieur du contrôle pour le service des ponts-et-chaussées et inspecteur particulier de l'exploitation commerciale du chemin de fer d'intérêt local de Poitiers à Saumur, en remplacement de M. de Lafont.

Paris-Journal annonce un mariage du high-life :

M. le comte Henri de Ganay, l'un de nos plus jeunes capitaines de hussards, épouse Mlle Marie-Anne Salanges de Maillé de la Tour-Landry, fille de M. le marquis de Maillé et de dame Marie d'Osmond.

Cette union de deux antiques blasons allie nombre de nobles familles de l'Anjou et de la Touraine.

UN SERVICE MAL PAYÉ.

Le 9 octobre, le sieur P..., venant d'Avrillé, conduisait à Angers une charretée de fagots ; sur la route, un individu, chargé d'une besace paraissant assez lourde, l'accosta et lui demanda la permission d'accrocher son fardeau derrière la voiture. Le sieur P... y consentit, et l'on fit route en causant jusqu'à l'entrée de la ville. Il était à peu près 3 heures 1/2 lorsqu'on arriva au bureau d'octroi ; le sieur P... entra dans le bureau pour remplir les formalités d'usage, mais quand il en ressortit, non-seulement il ne retrouva plus son compagnon de voyage, mais ce dernier, en s'esquivant, avait eu soin d'emporter sa besace et celle du voiturier, contenant son habit, sa montre et différents autres objets, récompensant ainsi son obligeance par un vol. On se mit à la recherche du voleur, qui ne pouvait être bien loin, et le receveur d'octroi eut la chance de mettre la main dessus au moment où il cherchait à se dissimuler le long des murs pour entrer en ville.

Il fut immédiatement arrêté et mis entre les mains de l'autorité. Cet individu, voleur de profession, était signalé depuis longtemps à la police.

Dimanche 4 octobre, vers dix heures du matin, des voleurs se sont introduits dans une maison à Sainte-Gemmes-sur-Loire ; ils ont ouvert un portail qui était fermé aux verrous et ont ainsi pénétré dans le jardin attenant à la maison. Ils ont pris la clef de la porte d'entrée dans un trou du mur de l'étable où on avait l'habitude de la placer et ils ont pénétré dans l'habitation. Ils se sont mis alors à fouiller dans les armoires de la cuisine et de la chambre à coucher, ont jeté pêle-mêle par terre tout le linge qu'elles contenaient, et se sont emparés de boucles d'oreilles en or et de quelques autres bijoux.

Les malfaiteurs se sont ensuite retirés en emportant la clef de la maison. On ne connaît pas encore les auteurs de ce vol.

ASSASSINAT. — On lit dans le *Journal de Châteaugontier* :

Dimanche dernier, 11 octobre, vers 10 heures 1/2 du soir, un assassinat a été commis par un nommé Marin Odiot, âgé de 56 ans, domestique chez M. Abafour, à Chambrézé, commune d'Azé, arrondissement de Châteaugontier, sur la personne du sieur Divay, âgé de 51 ans, cabaretier, demeurant au lieu dit : *A ma Campagne*, route de Châtelin.

D'après les renseignements recueillis, dimanche, vers 9 heures 1/2 du soir, le nommé Odiot serait entré *A ma Campagne* et aurait demandé à souper. Le souper terminé, Odiot proposa de jouer trois cafés : un pour lui, et les deux autres pour Divay et sa femme.

Ces trois personnes étaient réunies dans la salle servant de cuisine, éclairée par une seule chandelle, et aucun autre consommateur ne se trouvait au même moment dans le cabaret.

Au milieu de la partie, une discussion s'éleva tout-à-coup, et Odiot, se jetant brusquement sur Divay, le renversa par terre et lui saisissant la tête la lui frappa rudement contre le carreau de la salle.

Dans la chambre à côté était couché le fils de la victime. Entendant ce bruit, il arrive dans la salle, mais dans la lutte la chandelle s'était éteinte; le jeune Divay allume promptement une allumette et, à sa clarté, il vit Odiot à genoux sur la poitrine de son père et lui martelant la tête.

Sans se préoccuper du sort de sa victime, Odiot prit ensuite la fuite et se rendit à une autre auberge, située à 4 kilomètres environ, sur la même route de Châtelain ; c'est là que les gendarmes partis à sa recherche l'arrêtèrent.

Un médecin appelé aussitôt n'a pu que constater la mort.

L'autopsie, faite mardi dernier, a fait constater de nombreuses fractures du crâne.

Encore un accident arrivé par suite de la mauvaise habitude des conducteurs de charrette de monter sur leur porte-fainéant et de s'y endormir.

Dans la soirée de dimanche dernier, le nommé Delphin Bernard, domestique chez M. Coulon, marchand de grains à Chauvigny, allait à Châtellerault et conduisait une charrette. Il monta sur son porte-fainéant et s'y endormit ; mais à un certain moment il tomba sur la route, et sa charrette lui passa sur le corps. Ce malheureux fut aussitôt relevé par le nommé Roy, qui le transporta à l'auberge du Pin-Vert, à Châtellerault. Il a reçu les soins de M. le docteur Moureau, mais Bernard succomba le même soir, à 10 heures. Il avait la poitrine contusionnée et une jambe fracturée ; il était âgé de 45 ans.

On lit dans le *Courrier de la Vienne* :

Avis aux noctambules poitevins !

Samedi soir, vers dix heures et demie, M. G. se rendait à la gare de Poitiers pour recevoir une personne qui arrivait par le dernier train.

Sur le boulevard Pont-Achard, en face du bois de Mlle de la Chesnaye, il se sentit tout-à-coup pris au collet par derrière par un individu de mauvaise mine, en blouse blanche, à casquette aussi sale que la longue barbe qui lui tombait sur la poitrine.

Cet individu, qui marchait devant lui un instant auparavant, et qui s'était arrêté, lui dit en mettant la main sur lui :

— Vous êtes un garçon qui est bien *frusqué*, vous devez avoir de l'argent, il m'en faut !

M. G., gardant son sang-froid, tire son porte-monnaie de sa poche comme s'il voulait accéder à la demande de son agresseur, mais prie celui-ci de lui laisser la liberté de ses mouvements, et à peine le détrousseur l'a-t-il lâché, qu'il lui envoie sur la tête un coup de poing et un coup de canne si solidement appliqués que le mendiant nocturne ne revient pas à la charge et laisse M. G. continuer très-paisiblement son chemin.

Faits divers.

On lit dans l'*Avenir du Loiret* :

Le drame dont la commune de Rebrechien vient d'être le théâtre est un de ces faits qui appellent toute l'attention du moraliste, du philosophe et surtout du criminaliste.

Par quel phénomène, par quelle aberration, un homme qui n'a pas encore trente ans, qui est pur de tout antécédent judiciaire, qui appartient à une famille honorable, qui est resté irréprochable dans sa conduite et dans ses mœurs, qui a vécu constamment avec sa famille dans l'isolement, qui n'a jamais fréquenté de mauvaises sociétés ; par quel phénomène, disons-nous, cet homme peut-il devenir en quelques instants, sans autre mobile que la colère, coupable d'un fait irrémédiable ?

Quel problème à résoudre que celui qui consiste à déterminer, avec une suffisante connaissance du cœur humain, le degré de culpabilité d'un tel homme, alors que, dans un accès de fureur, il a eu le malheur de causer la mort d'un de ses semblables, d'un homme marié, d'un père de quatre enfants !

Ce problème si effrayant va être bientôt résolu devant la justice.

Jeudi, un motif sans importance au début, mais qui a eu vite des conséquences maintenant irréparables, a occasionné une rixe violente entre M. Gautier fils et le sieur Roux, cultivateur à Rebrechien, fermier de M. Gautier père. Le sieur Roux labourait un champ appartenant à ce dernier : M. Gautier fils fit sur le travail une observation qui déplut à Roux ; cette observation fut bientôt suivie d'injures, puis de voies de fait. Dans la lutte qui s'engagea entre Roux et Gautier, celui-ci fut terrassé et frappé de coups de bâton ; furieux, il se relève, court à une grange placée à 50 mètres environ du lieu de la lutte, s'élance sur son fusil qui se trouvait là fatalement chargé de deux coups, parce que Gautier fils s'en servait souvent pour tirer des oiseaux et se distraire un moment des travaux agricoles auxquels il se livrait habituellement.

Le fusil dans sa main, il s'élance, avec la rapidité que donne la fureur portée à son paroxisme, du côté où se trouvait Roux, devenu l'objet de sa haine insensée et de sa vengeance : il s'approche de son adversaire, il dirige le canon de son fusil vers lui, un coup chargé de cendrée part, atteint Roux à la face ; le malheureux s'affaisse, baigné dans son sang. La charge de petit plomb avait fait balle et occasionné une blessure mortelle : tout cela n'avait duré que quelques minutes.

Roux tombait à terre sous les yeux de sa petite fille âgée de six ans environ ! A cette vue, la colère de Gautier fils cesse tout-à-coup, il a le sentiment de son action, il cherche à relever Roux, à lui donner les premiers soins : il part un instant après pour Neuville, il va chez M. Lallier, médecin, lui raconte ce qui vient de se passer, le prie d'aller en hâte à Rebrechien pour secourir Roux et se rend lui-même à la gendarmerie où il se constitue prisonnier.

M. Lallier ne désespérait pas absolument de voir Roux survivre à sa blessure quelque grave qu'elle fût ; mais une hémorrhagie interne que le médecin redoutait a déterminé, samedi, la mort du blessé.

Gautier fils avait été écroué dès vendredi matin à la prison d'Orléans.

Puisse l'exemple de ce qui vient de se passer si fatalement à Rebrechien être un avertissement salutaire pour ceux qui seraient enclins à se laisser maîtriser par leurs passions violentes et disposés à obéir à la colère, à l'emportement et au désir de se venger !

***

Théorie donnée par un sergent à des conscrits :

— Attention ! il y a trois temps : le premier est celui qui vient toujours avant les autres, le deuxième est le subséquent, et le troisième est celui après qu'il n'y en a plus.

Est-ce compris ? Faut-il que je recommence pour les imbéciles ?

Cette leçon nous rappelle la naïveté d'un brigadier à la leçon de manége :

— Animal de maladroit, criait-il à une recrue, fais-moi donc le plaisir de descendre de ton cheval pour venir ici voir la fichue mine que tu as quand tu es dessus.

***

Le bal des femmes grasses. — Le *Courrier des Etats-Unis* rend compte du festival annuel des dames grasses, qui a eu lieu dernièrement à l'hôtel Taylor, à Pleasant Vallcy. Cette fête, calquée sur le modèle des hommes gras, consiste en un dîner aux huîtres et un bal. Il n'y a eu qu'un incident digne d'être signalé. Le reporter du journal de New-York, cédant à de perfides conseils, a invité une dame de 236 livres à faire un tour de valse. Il espérait qu'elle refuserait ; mais elle a accepté, et il se repentira toute sa vie de son invitation. Le thermomètre marquait 88 degrés à l'ombre de cette dame. Le malencontreux reporter a failli se disloquer le bras dans ses efforts pour entourer ce qui tenait lieu de taille à sa danseuse.

Soulevant son cavalier comme une plume, elle l'a entraîné dans un tourbillon vertigineux, et il n'a conservé que juste assez de connaissance pour entendre tomber l'un après l'autre sur le parquet sonore les boutons successivement arrachés de son col, de ses poignets, etc. Mais si déplorables que fussent ces chutes, elles n'étaient que le prélude de la catastrophe finale. Tout à coup la dame obèse a glissé et s'est étalée à la prussienne sur le plancher qui en a gémi, moins toutefois que son cavalier, qui après deux ou trois vains efforts pour remorquer sa danseuse, s'est éclipsé tout honteux et jurant qu'il avait valsé pour la dernière fois avec une dame de ce calibre. L'accident n'a pas eu de suites fâcheuses pour celle-ci, grâce à la sage précaution qu'elle a eue, pour se remettre d'une alerte si chaude, d'avaler sur le pouce quatre-vingt et quelques huîtres.

Dernières Nouvelles.

La commission de permanence s'est réunie hier à deux heures et demie ; une dépêche de Versailles nous informe que le ministre des affaires étrangères et le ministre de l'intérieur y assistaient.

Calais, 15 octobre.

L'impératrice de Russie s'est embarquée ce matin, à 5 heures, pour l'Angleterre.

Pour les articles non signés : P. GODET.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dyssenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 48,614.

Mme la marquise de Bréhan, de 7 ans de *Maladie du foie*, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 62,986.

Mlle Martin, de *Suppression des règles* et *Danse de Saint-Guy*, déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalescière*.

Cure N° 65.112.

E. Payard, de *Gastralgie et Vomissements*. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62,845.

M. Boillet, curé, de 36 ans d'*Asthme* avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 70,421.

M. A. Spadaro, d'une *Constipation opiniâtre* de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes, de 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. *franco*. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, épicier, rue Saint-Jean ; Mme Gondrand, épicière, rue d'Orléans ; M. Besson, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Cie, 26, place Vendôme, à Paris.

NOUVELLE BATTEUSE

Pour **300 fr.**, rendue *franco* à la frontière française. Elle bat parfaitement toute espèce de grains. **1,800 pièces** ont été vendues en deux ans. S'adresser au fabricant, M. Maurice Weil jeune, à Vienne (Autriche), Franzensbrückenstrasse, n° 13. *On demande des représentants.* (429)

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 OCTOBRE 1874.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
3 % jouissance 1er juin. 72.	61	80	»	25	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	88	55	»	»	»	80
4 % jouissance 22 septembre.	77	75	»	»	»	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	»	»	»
Emprunt 1872	98	95	»	05	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	220	»	»	»	1	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	432	50	»	»	2	50
— 1865, 4 %	471	»	1	»	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	302	»	»	»	3	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	276	25	»	»	»	25
Banque de France, j. juillet.	39 0	»	»	»	10	»
Comptoir d'escompte, j. août.	540	»	»	»	5	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	480	»	»	»	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	265	»	»	»	»	»
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	860	»	1	25	»	»

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	690	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier	332	50	»	»	»	»
Crédit foncier d'Autriche	557	50	»	»	»	»
Charentes, 400 fr. p. j. août.	338	75	»	»	»	»
Est, jouissance nov.	532	50	»	»	1	25
Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	912	50	1	25	»	»
Midi, jouissance juillet.	640	»	5	»	»	»
Nord, jouissance juillet	1080	»	»	»	3	75
Orléans, jouissance octobre.	852	50	»	»	1	25
Ouest, jouissance juillet, 65.	556	25	6	25	»	»
Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	»	»	»	»	»
Compagnie parisienne du Gaz.	773	75	3	75	»	»
Société Immobilière, j. janv.	35	»	»	75	»	»
C. gén. Transatlantique, j. juill.	240	»	2	50	»	»

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	420	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier esp., j. juillet.	607	50	»	»	3	75
Société autrichienne, j. janv.	700	»	»	»	»	»
OBLIGATIONS.						
Orléans	298	25	»	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	295	»	»	»	»	»
Est	292	50	»	»	»	»
Nord	301	»	»	»	»	»
Ouest	291	75	»	»	»	»
Midi	291	25	»	»	»	»
Deux-Charentes	260	»	»	»	»	»
Vendée	251	»	»	»	»	»
Canal de Suez	476	25	»	»	»	»

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 4 mai 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)
9 — 01 — — omnibus.
1 — 33 — soir, —
4 — 12 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — soir, omnibus.
4 — 44 — — —
10 — 28 — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 48 s.

Etudes de Me Paul BARRION, avoué à Bressuire,

Et de Me REVERDY, notaire à Cerisay (Deux-Sèvres).

VENTE
PAR LICITATION,

Entre majeurs,

Par le ministère de Me Reverdy, notaire à Cerisay (Deux-Sèvres),

Le jeudi 29 octobre 1874, à midi,

En la salle de la Mairie de Cerizay,

DE

LA BELLE TERRE
DE
LA LOUISIÈRE

Située commune de Montravers, canton de Cerisay, à quatre kilomètres de la station de Cerisay, chemin de fer de la Vendée ; — contenance totale : 189 hectares environ ; — parfaitement agglomérée, site agréable, chasse, pêche, belle route traversant la terre, avec deux jolies avenues.

PREMIER LOT.

1° Le **château de la Louisière**, nouvellement construit, avec parc à l'anglaise de treize hectares, admirablement planté, vastes dépendances et jardin potager ; 2° la **ferme de la Chalautonnière** ; contenance : vingt-neuf hectares ; 3° la **ferme du Château-de-Montravers** ; contenance : quarante-trois hectares.

Mise à prix, cent quatre-vingt-cinq mille francs, ci..... 185,000 *fr.*

DEUXIÈME LOT.

La **ferme de la Croix-Blanche** ; contenance : quarante-quatre hectares.

Mise à prix, quatre-vingt mille francs, ci.. 80,000 »

TROISIÈME LOT.

La **ferme de la Bretinière** ; contenance : trente-et-un hectares.

Mise à prix, soixante mille francs, ci..... 60,000 »

QUATRIÈME LOT.

La **ferme de la Jacquelinière** ; contenance : vingt-six hectares.

Mise à prix, quarante-cinq mille francs, ci... 45,000 »

Réunion facultative des quatre lots en un seul, après adjudications partielles.

S'adresser audit Me Reverdy, notaire, et à Mes Paul Barrion et Joguet, avoués à Bressuire (Deux-Sèvres). (496)

MAISON A LOUER

AVEC SERVITUDES, COUR ET JARDIN.

S'adresser rue du Pavillon, 5.

Etude de Me CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION AMIABLE,

En l'étude de Me Clouard,

Le dimanche 8 novembre 1874, à midi,

VASTE MAISON

Située à Saumur, rue de la Visitation, n° 71,

Appartenant aux époux Piron-Regnier, auparavant la propriété des époux Dupuy-Berruer. Placement très-avantageux.

S'adresser à Me Clouard, notaire.

Etude de Me CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,

Aux Loges, commune de La Breille,

Le dimanche 18 octobre 1874, à midi,

SOIXANTE HECTARES de TERRES,
BOIS-TAILLIS ET LANDES,

Situés aux Loges, divisés en vingt lots.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser à MM. Francville et Dupuy, à Courléon, ou à Me Clouard, notaire. (470)

Etude de Me MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,

En l'étude de Me Méhouas,

Le dimanche 8 novembre 1874, à midi,

UNE MAISON

Située à Saumur, carrefour Dacier, n° 11,

Actuellement occupée par Mme veuve Gautier.

S'adresser à Me Méhouas. (475)

Mairie d'Artannes.

VENTE D'ARBRES

Le public est prévenu qu'il sera procédé, le 18 octobre prochain, à deux heures du soir, dans la salle de la Mairie d'Artannes, par devant le Maire, assisté de deux conseillers municipaux, à l'adjudication de **130 pieds de peupliers**, sur le terrain communal appelé les Buttes-de-la-Motte.

On pourra prendre connaissance du projet du cahier des charges au secrétariat de la Mairie, les jeudis et dimanches, de midi à deux heures.

Fait à Artannes, le 3 octobre 1874.

Le Maire,

(490) F. Boutin.

A VENDRE
A L'AMIABLE,

Au château de Brézé,

Le dimanche 25 octobre 1874, à deux heures après midi,

BEAUX

CHÊNES ET PEUPLIERS

Dépendant de la terre de Brézé,

ET LES

COUPES DE BOIS-TAILLIS

Ci-après désignés.

1° La **coupe de Bonne-Nouvelle**, contenant 1 hectare 64 ares 46 centiares.

2° La **grande coupe d'Asnières**, contenant 9 hectares 33 ares 26 centiares.

3° La **coupe des Ecognes-de-Lençon**, contenant 14 hectares 16 ares 98 centiares.

4° La **coupe de la Butte-de-Bourné**, contenant 16 hectares 32 ares 25 centiares.

5° La **coupe du Bois-des-Loges**, contenant 10 hectares 25 ares 69 centiares.

6° **Quarante-six pieds de peupliers**, situés dans l'Allée-de-la-Rivière, au Gué-Villain.

7° **Cent pieds de peupliers**, situés dans le Grand-Pré-d'Asnières.

8° **Deux cents pieds de chênes**, situés dans la coupe des Semis-d'Asnières.

9° **Cent pieds de chênes et bouillards**, situés dans la coupe du Fourneau.

10° **Soixante-dix pieds de chênes**, situés dans la coupe des Semis-de-Meigné.

Tous ces arbres sont numérotés et marqués au chiffre D. B.

Toutes ces différentes ventes sont situées commune de Brézé.

S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux gardes de la terre de Brézé, et, pour traiter, le jour de la vente, à M. Volland, régisseur. (479)

Etude de Me RIBREAU-GRANDMAISON, notaire à Brion.

GRANDE
VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 18 octobre 1874, à midi précis, Me Ribreau-Grandmaison, notaire à Brion, procèdera, au château du Bourg-Joly, commune de Saint-Martin-de-Sanzais, à la continuation de la vente des meubles et objets mobiliers dépendant de la succession de Mme Peltier, à la requête de M. Maubert, expert à Saumur, administrateur de ladite succession.

Il reste à vendre :

Batterie de cuisine, vaisselle, mobilier de salle à manger, ameublement de six chambres à coucher, linge de toutes sortes, rideaux, belle literie, pendules, dictionnaire de Trevoux et autres vieux ouvrages ;

Charrues vigneronnes, charrettes, cabriolet, environ 7,000 kilogrammes de bon foin, bois de chauffage, planches, voliges et autres bois ;

Onze hectolitres 50 de vin blanc de 1873, environ 2,000 bouteilles de vins fins et autres, barriques et bouteilles vides ;

Un bateau, deux éperviers, une seine et autres filets ;

Bascule, outils, ferrailles, etc.

Etude de Me Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE
VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le mardi 20 octobre 1874, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de Me Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison où est décédée dame Julie-Lucile Allain, veuve de M. Athanase Peltier, propriétaire à Saumur, rue de Bordeaux, n° , à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession, à la requête de M. François-Charles Maubert, expert-comptable, demeurant à Saumur, agissant comme administrateur de la succession de ladite dame Peltier.

Il sera vendu :

Ameublements de salons, piano droit, ameublement de salle à manger, fauteuils Voltaire, fauteuils poufs, fauteuils antiques, chauffeuses, pendules, flambeaux Louis XV et autres, bahuts, commodes, secrétaires, glaces, tables de jeux, lits, belles couettes, matelas, édredons, rideaux en soie et autres, couvertures, couvre-pieds, grande quantité de beau linge, un service damassé, un très-beau service en porcelaine, cristaux, 28 volumes *(Encyclopédie)*, reliure antique, et beaucoup d'autres ouvrages, etc. ; beaucoup de vins rouge et blanc.

Une calèche, harnais, selles anglaises, un bon charriot à quatre roues, monté sur ressorts, bancs, tables et chaises de jardin, bascule, belle batterie de cuisine en cuivre, bouteilles vides et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Société anonyme du Chemin de fer de Poitiers à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION
ET PAR LOTS,

Le mardi 20 octobre 1874, à midi,

En l'étude et par le ministère de Me Bodin, notaire à Poitiers, rue de l'Industrie, n° 20,

En exécution de l'article 10 des Statuts de la Société.

Les 71 actions de la Société anonyme du Chemin de fer de Poitiers à Saumur, ci-après énoncées, dont le montant n'a pas encore été entièrement versé par les souscripteurs, et qui portent les numéros 1 à 5 — 39 — 86 — 151 — 316 — 317 — 324 — 359 à 365 — 466 — 503 — 531 à 535 — 540 à 546 — 559 — 580 — 602 — 712 — 775 — 776 — 1054 — 1055 — 1089 — 1110 à 1112 — 1137 — 1188 — 1199 — 1200 — 1255 — 1331 — 1359 à 1368 — 1423 — 1424 — 1485 — 1486 — 1492 — 1493 — 2073 à 2076 et 2325.

S'adresser, pour connaître les conditions de la vente, à Me Bodin, notaire, dépositaire du cahier des charges. (485)

CHEMINÉES DE MARBRE.

M. LORRAIN
PLATRIER,

Rue d'Orléans, à Saumur,

A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ajouter à sa maison l'article **Cheminées de marbre** en tous genres, de tous styles et de toutes provenances, et réclame les ordres des personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance.

PLUS DE HERNIES
Guérison Radicale

Plus de Bandages ni Pessaires
Méthode de Pre Simon. (Notice envoyée *franco*, à ceux qui la demandent.) Ecrire *franco* à **M. Mignal-Simon**, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), gendre et successeur, seul et uniq. élève de **Pre Simon** ; ou à la Pharmacie **Briand**, aux Herbiers (Vendée).

GUÉRISON INSTANTANÉE
EAU ANTINÉVRALGIQUE ALPH. BAYER
PRODUITS VÉGÉTAUX
PRÉPARATION CONFIÉE PAR L'INVENTEUR A M. MICHELY PHARMACIEN
PARIS

NÉVRALGIES (faciales.) **MIGRAINES** (non gastralgiques.) **OTALGIES** (névralgies de l'oreille.) **MAUX DE DENTS** (lors même qu'elles seraient cariées.

AVIS IMPORTANT : Cette Eau est d'une odeur **très-agréable et complétement inoffensive** ; aspirée par la narine, du côté malade, elle rétablit aussitôt la circulation à l'état normal, et les **Douleurs cessent à l'instant même** ; elle prévient aussi les crises d'**EPILEPSIE** et les attaques d'**APOPLEXIE**. Il sera envoyé franco à domicile, aux personnes qui en feraient la demande, des circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre de **MEDECINS** et de **PHARMACIENS** qui, souvent, ont pu constater l'**efficacité extraordinaire** de ce produit.

L'inventeur a choisi le meilleur mode de CONVICTION en laissant chez les **Dépositaires spéciaux** des flacons destinés à **guérir instantanément dans la**

Pharmacie. — *Flacon simple* : Prix, **4 fr.** — *Flacon* contenance **triple** : Prix, **10 fr.**

A Saumur, pharmacies Gabelin, rue d'Orléans ; Chedevergne, rue de la Tonnelle, et dans les principales pharmacies de France et de l'étranger. (215)

Saumur, Imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.